

Le CSA maintient sa mise en demeure adressée à Skyrock et annonce la même mesure à l'égard de RTL

À la suite de la mise en demeure que lui avait envoyée le CSA concernant des propos tenus sur son antenne relatifs à l'émission Loft Story, Skyrock avait introduit un «recours gracieux» auprès de l'autorité de régulation. Cette dernière vient de rejeter cette demande et maintient sa mise en demeure. Mécontent d'avoir appris ce rejet par la presse, M. Bellanger (PDG de Orbus SA, groupe de communication gérant le réseau FM Skyrock) dénonce un « retour de l'ordre moral». En outre, le Csa a adressé une mise en demeure à la radio RTL pour des propos tenus sur son antenne par l'humoriste Laurent Gerra, jugés par l'instance de régulation comme étant « attentatoires à la dignité de la personne humaine et susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs». Dans un tel contexte, le CSA a décidé d'engager une concertation avec les radiodiffuseurs sur « les problèmes que posent les contenus de certains programmes radiophoniques».